



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1229
29 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR SA MISSION DE BONS OFFICES CONCERNANT CHYPRE

1. Le présent rapport fait le point de ma mission de bons offices concernant Chypre depuis mon dernier rapport, en date du 30 mai 1994 (S/1994/629) et la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité le 28 juin 1994 (S/1994/785).

2. Dans sa résolution 939 (1994) du 29 juillet 1994, le Conseil de sécurité m'a prié "d'entamer des consultations avec les membres du Conseil, avec les puissances garantes et avec les deux dirigeants chypriotes, afin d'entreprendre une réflexion approfondie et de grande portée sur les moyens d'aborder le problème chypriote d'une façon qui produise des résultats". Le Conseil a demandé à nouveau aux parties de faire preuve de leur engagement en coopérant pleinement à cette fin. Dans ce contexte, le Conseil a aussi demandé instamment aux parties de coopérer pleinement avec moi et avec mon Représentant spécial afin de parvenir à s'entendre au plus tôt sur les modalités d'application des mesures de confiance. Au paragraphe 5, le Conseil m'a prié de lui soumettre, à la fin d'octobre 1994 au plus tard, à l'issue des consultations visées plus haut, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application des mesures de confiance.

3. Le 18 août 1994, comme suite aux demandes du Conseil, j'ai écrit aux membres du Conseil de sécurité et aux puissances garantes pour leur demander leurs vues sur les questions visées dans la résolution 939 (1994). J'ai également écrit aux dirigeants des deux communautés chypriotes pour les en informer, indiquant que j'avais prié M. Joe Clark, mon Représentant spécial, de se rendre dans la région au début de septembre pour y tenir des consultations avec les parties et les puissances garantes.

4. Au cours des semaines qui ont suivi, j'ai reçu des réponses de la plupart des membres du Conseil de sécurité et de toutes les puissances garantes. Tout en indiquant le maintien de l'appui à ma mission de bons offices, ces réponses réaffirmaient pour la plupart les positions arrêtées dans la résolution 939 (1994).

5. En septembre 1994, M. Clark s'est rendu au Royaume-Uni, en Grèce, à Chypre et en Turquie pour y tenir des consultations avec les puissances garantes et les parties. Les puissances garantes et les dirigeants chypriotes ont exposé leurs positions les plus récentes. En outre, le dirigeant de la communauté chypriote grecque m'a adressé, le 7 septembre, une longue lettre dans laquelle il

présentait dans le détail certaines positions et propositions dans plusieurs domaines. Lors de ses séjours dans la région et après son retour, M. Clark m'a fait savoir que l'on était proche de l'impasse tant pour ce qui est du fond du problème de Chypre que concernant les mesures de confiance.

6. Afin d'épuiser toutes les possibilités avant de faire rapport au Conseil de sécurité à la fin d'octobre, j'ai écrit aux deux dirigeants le 10 octobre 1994 pour les informer que j'avais prié mon Représentant spécial adjoint, M. Gustave Feissel, de les inviter à tenir avec lui des consultations officielles à sa résidence afin de rechercher concrètement des moyens de progresser tant en ce qui concerne l'application des mesures de confiance que le règlement global du problème de Chypre envisagé depuis longtemps. Les deux dirigeants ont accepté cette invitation et la première réunion officielle des deux dirigeants à la résidence de M. Feissel a eu lieu le 18 octobre. D'autres réunions ont eu lieu les 21, 25 et 27 octobre.

OBSERVATIONS

7. Étant donné que ces consultations ont été entamées et que mon examen de la situation est toujours en cours, il ne me paraît pas approprié, à l'heure actuelle, de chercher à présenter un rapport définitif sur les efforts déployés pour progresser sur le fond de la question de Chypre et l'application des mesures de confiance. La demande du Conseil tendant à entreprendre une réflexion approfondie et de grande portée appelle un examen des faits nouveaux qui se sont produits au cours des derniers mois. En conséquence, mes représentants poursuivront leurs consultations, notamment avec les parties. Je tiendrai le Conseil dûment informé et compte présenter un rapport définitif à la lumière des consultations en cours.
